



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 5 janvier 2021 à compter de 20h00. La séance se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Sont présent(e)s:

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller nº 1;
- M. Luc Guérin, conseiller nº 2;
- M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
- M. Roy Catto, conseiller nº 4;

Mme Lucie Bourdon, conseillère nº 6;

Est absent:

M. Howard Silverman, conseiller no 5;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

<u>2021-01-001</u>

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

<u>2021-01-002</u>

<u>2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> <u>1er DÉCEMBRE 2020</u>

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-01-003

<u>2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU</u> <u>15 DÉCEMBRE 2020 CONCERNANT LE BUDGET 2021 ET LE PTI</u>

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 concernant le budget et le PTI soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2021-01-004

4A-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.318 CONCERNANT LES TARIFS 2021

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté, en date du

15 décembre 2020, un budget pour l'année financière 2021 qui prévoit des

recettes égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières

générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour

l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

Considérant que la Municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiement;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur

les compensations pour services municipaux;





Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du Service

des loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70 % pour le Canton de Hemmingford et 30 % pour le Village de Hemmingford et que les coûts

de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation pour la

protection contre les incendies avec le Canton, et ceci, au prorata de la population, soit 70 % pour le Canton de Hemmingford et 30 % pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par

un tarif fixe annuel;

Considérant qu' un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné

le 1er décembre 2020 par Luc Guérin, conseiller;

Considérant qu' un projet de règlement a été présenté à la séance régulière du 1er décembre

2020;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal du Village de

Hemmingford d'adopter sans modification le règlement 318.

ADOPTÉE

2021-01-005

4B - TARIF D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Attendu que conformément à l'article 981 du Code municipal, le conseil peut décréter par

résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

Attendu que le taux d'intérêt sur arrérages pour l'année 2020 était établi à 15 % par année ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le taux d'intérêt sur

les arrérages pour l'année 2021 demeure à 15% par année.

ADOPTÉE

2021-01-006

4C - DEMANDE ENTENTE DE PAIEMENT TAXES 2019 CLIENT 0092

Considérant que le client 0092 demande au Conseil la possibilité de payer le solde de

1035,05 \$ de ses taxes de 2019 en 2 versements (ce montant inclut les intérêts

calculés en date du 5 janvier 2020);

Considérant que le premier versement de 517\$ plus les intérêts applicables à cette date sera

effectué au plus tard le 31 janvier et le deuxième versement de 517 \$ plus les intérêts applicables à cette date sera effectué au plus tard le 28 février 2021

:

Considérant que le client 0092, désire par cette entente de paiement faire retirer sa résidence

de la liste des maisons en vente pour taxe ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer l'entente de

paiement avec le client 0092.

ADOPTÉE

2021-01-007

<u>4D- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES</u>

Considérant qu' en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-

trésorier doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes

endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

Considérant que selon la liste, les arrérages s'élèvent au montant de 66 029,15 \$ pour les taxes

2020 et 3 970,39 \$ pour les taxes 2019, en plus des intérêts;

Considérant que certains propriétaires ont pris une entente pour payer les montants dus pour

l'année 2019, dans les prochaines semaines, alors leurs noms pourraient être

enlevés aussitôt que les paiements auront été respectés;





En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

 Que si les arrérages de 2019 sont payés au maximum le <u>20 janvier 2021</u>, la Municipalité accepte que cette propriété soit enlevée de la liste des dossiers transmis à la MRC des Jardinsde-Napierville.

De transmettre la liste des propriétés qui ont des arrérages de taxe de 2019 à la MRC des Jardinde-Napierville en date du <u>20 janvier 2021</u>.

ADOPTÉE

2021-01-008

<u>4E – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS</u>

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération

Québécoise des municipalités (FQM) depuis bon nombre d'années;

Considérant que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication

des intérêts de la municipalité;

Considérant que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers

de formation et des services d'informations;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2021 au montant de 1142.72\$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-190-00-494 – Cotisations versées FQM et UMRCQ, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-01-009

4F - ADHÉSION - RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL DU QUÉBEC

Considérant que la publication en ligne « Réseau d'information municipal du Québec » est un

portail d'affaires municipales important qui s'adresse au personnel des

municipalités,

Considérant qu' il y a plusieurs avantages en étant membre en règle et que la Municipalité le

considère un outil utile ;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité d'approuver les frais d'adhésion au Réseau d'information municipal du Québec pour l'année 2021 au montant de 189,71\$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-494 — Cotisations versées à des associations, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-01-010

4G - EMPLOI D'ÉTÉ 2021 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de

présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de

Service Canada dans le cadre du Camp de jour de l'été 2021;

Attendu que la secrétaire-trésorière confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour

couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son

budget annuel courant;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;
- Que madame Frédérique Auvray, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, soit nommée mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2021 et qu'elle soit également autorisée à signer tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants:
 - 2 animateurs en chef (au salaire de 15\$ de l'heure)
 - 5 animateurs de camp de jour (au salaire minimum)





- Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour tous les projets soumis subventionnés ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude Bellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.

ADOPTÉE

2021-01-011

4H - PAIEMENT CONTRAT DE SOUTIEN - INFOTECH

Attendu que

Attendu que

la Municipalité a renouvelé le contrat annuel de services avec la compagnie Infotech, le fournisseur des logiciels municipaux (résolution #2016-06-128);

le coût du contrat obligatoire pour les trois (3) écrans de travail est

de 6 697,29 \$ taxes incluses par année incluant l'option optimale ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le paiement du renouvellement du contrat de service pour l'année 2021 au montant de 6 697,29 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-419 – Honoraires professionnels Infotech, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-01-012

<u>4I – AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE ULTIMA : ASSURANCE LA MUNICIPALE</u>

Considérant que

la municipalité a reçu la facture des assurances couvrant l'année 2021;

Considérant que

celle-ci s'élève à 18 270,00 \$ taxes incluses ;

Considérant qu'

il y a une différence de 1 318 \$ par rapport à ce qui avait été budgété, étant donné que le budget se basait sur une estimation des augmentations ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que ce Conseil autorise le paiement de la facture du Groupe Ultima pour l'assurance La Municipale au montant de 18 270,00 \$ taxes incluses pour l'année 2021;
- Que cette dépense soit imputée en partie aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2021 et l'autre parti soit prise dans le surplus général non affecté.

ADOPTÉE

2021-01-013

4J - ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES DE DÉPANNAGE – LOGICIEL SYGEM

Considérant que

la Municipalité doit acheter un bloc d'heures du fournisseur de services Infotech afin de couvrir les coûts de l'aide technique fournie aux employés

utilisant le programme SYGEM, un logiciel municipal;

Considérant que

le coût pour l'achat de 14 heures est de 1 120 \$ avant taxes;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'achat d'une banque d'heures au coût de <u>1 287,72 \$</u> taxes incluses et de prendre les fonds à même le compte 02-130-00-419, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-01-014

<u>4K – PAIEMENT FACTURE #8041 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN</u>

Considérant qu'

une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que

la Municipalité a reçu la facture #8041 du surveillant de chantier Génipur qui

s'élève à 31 742,30 \$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :





- De procéder au paiement de la facture #8041 pour un montant de 31 742,30 \$ taxes incluses à Génipur.;
- Que ce montant soit transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la caisse Desjardins pour un montant total de 31 742,30 \$ taxes incluses;
- Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

<u>2021-01-015</u>

5A - CROIX ROUGE - CONTRIBUTION ANNUELLE 2021

Attendu que

la Municipalité a signé une entente avec la Croix-Rouge et doit soumettre une

contribution financière annuellement, et ceci, selon la population;

Pour ces motifs, il est alors proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 170\$ leur soit accordé pour l'année 2021, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le Service de voirie durant le mois de décembre 2021.

2021-01-016

<u>6B - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2021 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2021</u>

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'avenue

Champlain (Route 202) et/ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles

sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie

ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du

Québec;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur

état original;

Considérant qu' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des

Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui

relèvent de ce ministère;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2021 et
- Que la municipalité autorise monsieur Yves Gauthier, technicien des travaux publics, madame Pascale Giroux, DGA et coordonnatrice des travaux publics et madame Andréane Gravel, Directrice générale à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.
- Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur pour l'année 2021.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de <u>58 813 gallons</u> par jour durant le mois de décembre 2021. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.





7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2021-01-017

<u>8A - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du

Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées

résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme délégué, soit

« Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2021 ont été approuvées le 24 novembre 2020 par

l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions fixent à 1 580 \$ la contribution financière à être versée par la

Municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté aux

personnes handicapées;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du Service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 1 580\$ la contribution financière à être versée par la Municipalité du Village de Hemmingford et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962 – Contribution organisme gouvernemental, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Madame Andréane Gravel, Directrice générale, dépose le rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2021.

Nombre de permis émis :	1
Valeur des travaux :	0 \$
Cout total des permis émis	40\$

2021-01-018

9B – DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA 474 AVENUE CHAMPLAIN

Considérant que le 474 avenue Champlain a fait une demande de permis de rénovation ;

Considérant que cette demande est soumise au PIIA;

Considérant que la demande concerne le changement du toit, qui est actuellement en bardeau

brun, pour un remplacement en tôle noire;

Considérant que le CCU est favorable à la demande à l'unanimité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la demande de permis décrite ci-dessus.

ADOPTÉE

<u>10A- DÉPÔT DU DÉPARTEMENT DES LOISIRS ET DE LA CULTURE- AOÛT À DÉCEMBRE 2020</u>

Madame Frédérique Auvray, coordonnatrice des Loisirs et de la culture, dépose son rapport du département des Loisirs et de la culture pour les mois d'août à décembre 2020.





2021-01-019

10B - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI - AIDE FINANCIÈRE 2021

Attendu que

la Municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par

lequel elle s'engage à remettre une aide financière annuellement;

Pour ces motifs, il est alors proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé pour l'année 2021, des fonds prévus du budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-01-020

10C – LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES DE MONITEURS EN CHEF ET DE MONITEURS DE CAMP DE JOUR

Attendu que

la Municipalité doit commencer à préparer le camp de jour pour l'été 2021 ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- De faire paraître l'offre d'emploi pour les postes de moniteurs en chef et de moniteurs de camp de jour dans l'infolettre de la municipalité du Village de Hemmingford et de la municipalité du Canton de Hemmingford ainsi que sur leurs sites web;
- Que les membres du comité de sélection pour les postes de moniteur en chef et de moniteurs de camp de jour soit Mme Andréane Gravel, Directrice générale et Mme Frédérique Auvray, Coordonnatrice des loisirs et de la culture;
- De mandater ledit comité de sélection afin de faire la sélection des employés saisonniers ;

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2021-01-021

12 A- EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Considérant

la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiment (en urbanisme);

Considérant

la candidature reçue de monsieur Eric Daigle;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'engager monsieur Éric Daigle, effectif le 18 janvier 2021, à titre de fonctionnaire désigné responsable à l'application des règlements d'urbanisme, d'autres règlements pertinents et pour d'autres tâches connexes, soit à titre d'inspecteur municipal en urbanisme, en bâtiment et en environnement;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par la recommandation #001 du comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois :
- D'approuver les frais reliés à cet engagement d'un nouvel employé, tel que prévu au budget municipal de 2021.

ADOPTÉE





2021-01-022

12 B- PATINOIRE - ACHAT D'UN FILTRE POUR ENLEVER LE CHLORE DANS L'EAU

Considérant que

l'eau potable de la municipalité contient du chlore ;

Considérant que

lorsqu'on étend de l'eau sur la surface destinée à la patinoire, le chlore fait en sorte que l'eau a beaucoup de difficulté à geler ;

Considérant que

l'installation d'un filtre pour enlever le chlore facilitera grandement

la création de la patinoire;

En conséquence, il est proposé et résolu à majorité, le conseiller monsieur Luc Guérin ayant voté contre, de procéder à l'achat et l'installation du filtre à chlore, pour la somme de 7013,29 \$ incluant les taxes, moyennant les frais d'installation du filtre par la compagnie.

ADOPTÉE

2021-01-023

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 JANVIER 2021

Considérant que

Mme Andréane Gravel, la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 5 janvier 2021, soit dans le budget 2021 ou par une appropriation de surplus;

En conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 décembre 2020 au 4 janvier 2021 soient acceptés au montant de 38 876,04 \$\frac{1}{2}\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 5 janvier 2021 soient payés au montant de 66 171,03 \$\frac{1}{2}\$ incluant les salaires.

ADOPTÉE

14-PÉRIODE DE QUESTIONS

<u>2021-01-024</u>

<u>15-LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h____

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire

Maire.

Andréane Gravel

Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 janvier 2021.